



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Réunion du Mercredi 27 mai 2020 à 18 H 30

Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 20 mai 2020

NOM	Prénom	Présents
MME BORDERES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. HARDRE	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>
MME AUTIN	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CROLA	Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARCILLON	Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CAU	Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MOREIRA	Lydie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME GEORGES	Gabrielle	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARAUJO	Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CALLEN	Matias	
MME MARQUES	Clara	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ZANNI	Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>
MME DUMONT	Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME VAILLANT	Emilie	

MME Sylvie ARCILLON a été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre des Présents : 17

Absents excusés :

MME VAILLANT Emilie a donné procuration à MME DUMONT Valérie afin de la représenter.

M. CALLEN Matias a donné procuration à M. BONNIN François afin de le représenter.

La réunion est ouverte à 18 H 35

M. Gilles CROLA, Doyen d'Âge, préside la séance.

I - Délibération pour l'Élection du Maire (article L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Gilles CROLA demande s'il y a des candidatures à la fonction de Maire.

Seule MME Lydia BORDERES propose sa candidature.

M. Gilles CROLA met aux votes l'élection du Maire.

Résultat du Vote à bulletins secrets :

18 voix POUR MME BORDERES (Majorité Absolue) et 1 BULLETIN NUL

► Madame Lydia BORDERES est proclamée Maire de BERTHECOURT

MME Lydia BORDERES accepte la fonction de Maire, soulignant au passage les conditions particulières de cette réunion.

II – Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (article L. 2122-22 du CGCT ► Annexé à ce compte rendu)

Madame le Maire donne lecture de l'intégralité des alinéas de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (Cgct).

Madame le Maire met cette décision aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)

III – Délibération pour la Fixation du nombre d'Adjoints (article L. 2122-1 et suivants du CGCT)

Madame le Maire propose de fixer le nombre des Adjoints à 4, comme lors de la précédente mandature.

Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)

IV – Délibération pour l'Élection des Adjoints (article L. 2122-1 et suivants du Cgct)

Madame le Maire demande s'il y a des candidats. M. GIRARD indique que ses 3 co-listiers élus et lui se présentent (liste 1). De son côté, Madame le Maire propose une autre liste (liste 2).

Le vote se fait sur des listes complètes bloquées.

Liste 1

1. MME DUMONT Valérie

2. M. GIRARD Alain

3. MME VAILLANT Emilie

4. M. ZANNI Laurent

Liste 2

1. M. WALLET Didier

2. MME CROLA Cathie

3. M. HARDRE Samuel

4. MME AUTIN Brigitte

Madame le Maire met cette décision aux votes. Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

Résultat du Vote à bulletins secrets :

La liste 1 recueille 4 VOIX

La liste 2 recueille 15 VOIX

► La liste 2 est élue à la Majorité absolue des suffrages

V – Délibération pour le versement des indemnités au Maire (article L. 2123-24-1 du CGCT)

Et VI – Délibération des indemnités de fonctions aux Adjoints au Maire (article L. 2123-24 du CGCT)

Ces indemnités de fonctions sont calculées par rapport à un pourcentage de l'indice 1027.

MME le Maire propose les taux suivants :

- Pour sa fonction : 51,6 %, soit 1692,18 euros nets mensuels

- Pour les fonctions de chacun des 4 Adjoints : 14,9 %, soit 507,07 euros nets mensuels.

Madame le Maire met cette décision aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 19 voix POUR (Unanimité)

VII – Délibération pour l'Élection des représentants de la commune au S.I.BE.PO.VI. (Syndicat Intercommunal de Berthecourt, Ponchon, Villers-Saint-Sépulcre, Heilles et Mouchy-Le-Châtel)

MME le Maire précise que le Conseil Municipal doit élire 3 titulaires et 3 suppléants dans ses rangs pour représenter la commune au Comité Syndical du SIBEPOVI. MME le Maire demande s'il y a des candidatures.

Candidatures pour être titulaires :

MME AUTIN Brigitte
MME BORDERES Lydia
M. CALLEN Matias
M. GIRARD Alain

Madame le Maire met cette décision aux votes. Le scrutin se déroule à main levée pour chacun des candidats présentés séparément.

MME AUTIN Brigitte, MME BORDERES Lydia et M. CALLEN Matias recueillent tous 19 voix POUR leur élection.

M. GIRARD Alain recueillant 12 voix POUR et 7 Abstentions (MME CROLA Cathie, MME BORDERES Lydia, MME ARAUJO Héléna, M. CROLA Gilles, M. POPOT Didier, M. BONNIN François et M. HARDRE Samuel) ne peut donc être élu.

Candidatures pour être suppléants :

MME CROLA Cathie
MME ARAUJO Héléna
MME ARCILLON Sylvie

Madame le Maire met cette décision aux votes.

MME CROLA Cathie, MME ARAUJO Héléna et MME ARCILLON Sylvie recueillent toutes 19 voix POUR leur élection.

Siégeront au SIBEPOVI	
TITULAIRES	SUPLÉANTES
MME AUTIN Brigitte	MME CROLA Cathie
MME BORDERES Lydia	MME ARAUJO Héléna
M. CALLEN Matias	MME ARCILLON Sylvie

VIII – Délibération pour l'Élection des représentants de la commune au SMEHE (Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs)

MME le Maire précise que le Conseil Municipal doit élire 2 titulaires et 2 suppléants dans ses rangs pour représenter la commune au SMEHE. MME le Maire demande s'il y a des candidatures.

Candidatures pour être titulaires :

M. POPOT Didier
MME BORDERES Lydia
M. ZANNI Laurent

Madame le Maire met cette décision aux votes. Le scrutin se déroule à main levée pour chacun des candidats présentés séparément.

M. POPOT Didier s'abstenant de voter, recueille 15 voix POUR son élection et 3 CONTRE (MME DUMONT Valérie, MME VAILLANT Emilie et M. GIRARD Alain).

MME BORDERES Lydia s'abstient de voter et recueille 18 voix POUR son élection.

M. ZANNI Laurent recueillant 9 voix POUR son élection, 3 CONTRE (MME ARAUJO Héléna, M. POPOT Didier et M. BONNIN François) et 7 Abstentions (MME CROLA Cathie, MME ARCILLON Sylvie, MME GEORGES Gabrielle, MME MOREIRA Lydie, M. CROLA Gilles, M. CAU Jean-François et M. HARDRE Samuel) ne peut donc être élu.

Candidatures pour être suppléants :

MME MOREIRA Lydie
M. CROLA Gilles

Madame le Maire met cette décision aux votes.

MME MOREIRA Lydie et M. CROLA Gilles tous deux 19 voix POUR leur élection.

Siégeront au SMEHE	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. POPOT Didier	MME MOREIRA Lydie
MME BORDERES Lydia	M. CROLA Gilles

Questions diverses des Membres du CONSEIL

INTERVENTION DE MME DUMONT Valérie

MME DUMONT espère simplement que les relations, lors du mandat qui débute, seront plus « humaines » que précédemment.

INTERVENTION DE M. ZANNI Laurent

M. ZANNI dit découvrir de l'intérieur le Conseil Municipal. Il affirme clairement vouloir apporter sa pierre à l'édifice et non raviver d'anciennes blessures ou des querelles passées. Enfin, il indique attendre de voir comment va se dérouler cette amorce de mandature.

INTERVENTION DE M. CROLA Gilles

M. CROLA souhaite que le Conseil Municipal dans son ensemble travaille dans la sérénité. Il ajoute que même s'il n'y a jamais assez de postes à pourvoir pour les élus au sein des Commissions Municipales par exemple, chacun peut agir sans avoir à siéger dans lesdites instances car c'est l'intérêt général qui prime.

M. BONNIN s'associe aux remerciements précédents, insistant sur les points positifs.

le travail des commissions municipales qui préparent les Conseils Municipaux et en assurent la bonne organisation.

A 19 h 35, MME le Maire lève la séance avant de donner la parole au public en l'invitant à s'exprimer.

MME Anne-Marie MARCQ espère que le Conseil Municipal continuera à mener sa mission comme il l'a fait les années précédentes. Elle tient d'ailleurs à cette occasion à saluer le travail et le dévouement de Monsieur Laurent SERRUYS, maire sortant qui ne siègera plus au sein du Conseil Municipal.

M. Robert ARLABOSSE souhaite aussi que les deux équipes en place au Conseil Municipal, majorité et opposition, travaillent dans le même sens pour le bien de tous et parviennent à s'entendre.

MME Anna-Maria MESSEAN encourage les « nouveaux élus » à se rendre en Mairie et à solliciter aussi souvent que possible les secrétaires de Mairie afin que ceux-ci les aident dans leurs activités et contribuent à les guider.

MME le Maire reprend la parole pour rendre hommage à son tour au dévouement de Monsieur Laurent SERRUYS pendant toutes ses années de mandatures et au travail de l'ensemble de la précédente équipe municipale. Elle assure également que le souhait de l'ensemble du conseil municipal est de travailler en bonne entente, et de façon bienveillante. Finalement, elle annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 juin 2020.

Fin des débats : 19 h 40.

Fait à BERTHECOURT, le 5 juin 2020

**Le Maire,
Lydia BORDERES**

